



FICHE DE SECURITE

Version : 2
Date de révision : 05/02/2019
Date d'impression :
05/02/2019
Page 1 de 6

SULFATE D'AMMONIUM

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SULFATE D'AMMONIUM
Code du produit : A1010063 / A1010064 / A1010082

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage professionnel : Activateur de fermentation alcoolique (se reporter à la fiche technique).
Usage privé : Non applicable.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Groupement Viniforce
62 Avenue Rhin et Danube
81600 GAILLAC
Tél : 05 63 41 27 86
Fax : 05 82 95 21 56

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Non classé comme matière dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Non soumis aux règles d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.3. Autres dangers

Poussières irritantes pour les yeux et les voies respiratoires (effet mécanique).
Les poussières mélangées à l'air peuvent être explosives.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composition : Sulfate d'ammonium en poudre [N°CAS : 7783-28-2 / N° EINECS : 231-984-1].

Synonyme(s) : Aucun

Composant(s) classifié(s) selon règlement (CE) N° 1272/2008 : non applicable



FICHE DE SECURITE

Version : 2
Date de révision : 05/02/2019
Date d'impression :
05/02/2019
Page 2 de 6

SULFATE D'AMMONIUM

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

3.2. Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Faire respirer à l'air libre. Consulter un médecin si difficulté respiratoire.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau en écartant les paupières pendant 10 minutes. Contacter un médecin si irritation persistante.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau. Consulter un médecin si trouble digestif.

Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Eau, dioxyde de carbone, mousse, produits extincteurs en poudre

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Dégagement d'ammoniac et d'oxydes de soufre toxiques par décomposition thermique.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection pour les incendies.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner les personnes du lieu d'épandage.

Éviter la formation de poussières.

Utiliser un masque de protection respiratoire autonome et un vêtement de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



FICHE DE SECURITE

Version : 2
Date de révision : 05/02/2019
Date d'impression :
05/02/2019
Page 3 de 6

SULFATE D'AMMONIUM

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.
Si le produit s'est répandu dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer mécaniquement le produit dans des conteneurs adéquats. Laver le résidu à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Assurer une ventilation/aspiration suffisante.
Eviter la formation de poussières.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Le poste de travail doit être conçu pour être facilement nettoyé.
Utiliser l'équipement de protection approprié à ce produit (voir section 8).
Se laver les mains avant et après manipulation.

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Produit non inflammable. Prendre toutes les mesures de protection contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer les emballages hermétiquement fermés dans un local frais, sec et bien aéré, à l'abri d'odeurs étrangères.
Bien refermer les emballages entamés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non définie.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.
Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Masque de protection P1 recommandé en cas de formation de poussières.

c) Protection des mains

Gants de protection recommandés.

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité recommandées.

e) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

f) Contrôles de l'exposition de l'environnement



FICHE DE SECURITE

Version : 2
Date de révision : 05/02/2019
Date d'impression :
05/02/2019
Page 4 de 6

SULFATE D'AMMONIUM

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

Voir sections 6 et 7.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Aspect

Etat physique : Poudre cristalline
Couleur : Blanche
Odeur : Inodore

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité relative : 1,77
pH (sol. 100 g/l) : Environ 5,0
Point de fusion : 235°C
T° d'auto-inflammation : Non inflammable
T° d'ébullition : Non applicable
Solubilité dans l'eau : 435 g/l (20°C)

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non réactif dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Stocker à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Acides et oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement d'ammoniac et d'oxydes de soufre en cas de décomposition thermique.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 orale rat : 4250 mg/kg.
DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Possibilité de légère irritation si contact prolongé.

Corrosion/irritation oculaire

Possibilité d'irritation des yeux en cas d'exposition aux poussières.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.



FICHE DE SECURITE

Version : 2
Date de révision : 05/02/2019
Date d'impression :
05/02/2019
Page 5 de 6

SULFATE D'AMMONIUM

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Inhalation : Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et toux.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

Non classé comme toxique au niveau écologique.

Sur les poissons : CL50/96h > 300 mg/l

Sur les crustacés (Daphnie magna) : CE50/48h = 128 mg/l

12.2 Mobilité

Produit hydrosoluble, dispersible dans le sol.

12.3 Persistance et dégradabilité

Pas de donnée disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Le sulfate d'ammonium entrainer une eutrophisation du milieu aquatique et en dégrader l'équilibre écologique. Empêcher tout rejet dans le milieu naturel ou les égouts.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Traitement des déchets

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.



FICHE DE SECURITE

Version : 2
Date de révision : 05/02/2019
Date d'impression :
05/02/2019
Page 6 de 6

SULFATE D'AMMONIUM
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010

Non applicable.

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Non classée comme matière dangereuse.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour cette substance.

Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certaines préparations.

Se conformer à la réglementation européenne en vigueur.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indications de modification

Aucune.

16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant à la section 3

Non applicable.

16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.